

Document cadre des émissions  
vertes, sociales et durables  
de la Région Nouvelle-Aquitaine

NEO  
TERRA

*Accompagner et accélérer la transition*



RÉGION  
Nouvelle-  
Aquitaine

# SOMMAIRE

<b>I. LA STRATEGIE REGIONALE DE LA NOUVELLE-AQUITAINE POUR UN DEVELOPPEMENT DURABLE.....</b>	<b>3</b>
<b>A. La Région Nouvelle-Aquitaine en quelques chiffres.....</b>	<b>3</b>
<b>B. Une Région très impactée par le changement climatique : d'Acclimaterra à Néo Terra, feuille de route pour les transitions.....</b>	<b>3</b>
<b>C. Le rationnel sous-jacent à la mise en place d'un document Cadre des émissions d'Obligations Vertes, Sociales et Durables .....</b>	<b>5</b>
<b>II. CADRE DES EMISSIONS VERTES, SOCIALES ET DURABLES .....</b>	<b>7</b>
<b>A. Utilisation des Fonds .....</b>	<b>7</b>
1. Les catégories de projets verts éligibles.....	8
2. Les catégories de projets sociaux éligibles.....	11
<b>B. Sélection et évaluation des projets .....</b>	<b>13</b>
<b>C. Gestion des fonds.....</b>	<b>13</b>
<b>D. Le rapport d'allocation et d'impact .....</b>	<b>14</b>
<b>III. LA VERIFICATION EXTERNE .....</b>	<b>16</b>
<b>IV. ANNEXES.....</b>	<b>17</b>

# I. LA STRATEGIE REGIONALE DE LA NOUVELLE-AQUITAINE POUR UN DEVELOPPEMENT DURABLE

## A. La Région Nouvelle-Aquitaine en quelques chiffres

Depuis la réforme du 1er janvier 2016, la Région Nouvelle-Aquitaine réunit les territoires de l'Aquitaine, du Limousin et du Poitou-Charentes au sein d'une même collectivité. Avec une superficie de 84 100 km<sup>2</sup> et douze départements en son sein, la Nouvelle-Aquitaine est devenue la région la plus vaste de France. Elle est également la troisième région la plus peuplée avec 6 millions d'habitants, son attractivité démographique ne se dément pas (3e région la plus attractive de France métropolitaine derrière la Corse et l'Occitanie).

Sur le plan économique, la Nouvelle Aquitaine se distingue par ses filières d'excellence : aéronautique et spatial, agro-alimentaire, bâtiment, bois, image et numérique, cuir et luxe, céramique... Elle investit massivement sur la recherche et le transfert de technologie. La Région compte 6 pôles universitaires et 18 écoles supérieures.

Son agriculture est la 1ère en France en termes de valeur ajoutée produite et représente près de 18 % de la valeur ajoutée agricole nationale.

Le tourisme est un secteur de poids avec plus de 100 000 emplois liés à ce secteur.

Depuis la loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, dite « loi MAPTAM », la législation confère à la Région le rôle de chef de file en matière d'aménagement et de développement durable du territoire ; de protection de la biodiversité ; de climat, de qualité de l'air et d'énergie.

La loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) tend à renforcer les attributions des régions. La loi précise en effet « Le conseil régional a compétence pour promouvoir le développement économique, social, sanitaire, culturel et scientifique de la région, le soutien à l'accès au logement et à l'amélioration de l'habitat, le soutien à la politique de la ville et à la rénovation urbaine et le soutien aux politiques d'éducation et l'aménagement et l'égalité de ses territoires, ainsi que pour assurer la préservation de son identité et la promotion des langues régionales, dans le respect de l'intégrité, de l'autonomie et des attributions des départements et des communes ».

Par les compétences que la loi lui confère, l'intervention de la Région est fondée sur le développement économique, social et environnemental du territoire.

## B. Une Région très impactée par le changement climatique : d'Acclimterra à Néo Terra, feuille de route pour les transitions

La Région Aquitaine s'était engagée en 2010 dans une démarche de transition ambitieuse grâce notamment à un travail d'expertise<sup>1</sup> permettant d'identifier précisément tous les risques auxquels son territoire allait être confronté dans les prochaines décennies.

---

<sup>1</sup> AcclimaTerra autour des questions climatiques et Ecobiose pour les questions de biodiversité

Les diagnostics Acclimaterra, travaux de 450 chercheurs pilotés par le climatologue Hervé Le Treut et Ecobiose sous la direction de Vincent Bretagnolle (CNRS Chizé) ont mis en évidence l'impact majeur du changement climatique sur la Nouvelle-Aquitaine : augmentation des températures de 1,4°C au cours du XXe siècle, phénomènes climatiques extrêmes de plus en plus fréquents (inondations, tempêtes, érosion, sécheresse...).

Pour passer du diagnostic à l'action et transformer les risques en opportunités, la Région a adopté en juillet 2019 sa feuille de route dédiée aux transitions, Néo Terra, articulée autour de grands principes et d'engagements chiffrés.

Co-construite comme un outil d'intelligence et d'actions collectives, Néo Terra pose 11 ambitions pour accélérer le changement et accompagner cette indispensable mutation sur l'ensemble du territoire.

- Ambition 1 : Favoriser l'engagement citoyen pour accélérer la transition écologique
- Ambition 2 : Accélérer et accompagner la transition agroécologique
- Ambition 3 : Accélérer la transition énergétique et écologique des entreprises
- Ambition 4 : Développer les mobilités « propres » pour tous
- Ambition 5 : Développer et systématiser un urbanisme durable
- Ambition 6 : Construire un nouveau mix énergétique
- Ambition 7 : Objectif « zéro déchet » à l'horizon 2030
- Ambition 9 : Préserver et protéger la ressource en eau
- Ambition 10 : Préserver les terres agricoles, forestières et naturelles
- Ambition 11 : La Région Nouvelle-Aquitaine, une administration exemplaire dans la transition

A noter qu'en parallèle, le Conseil Permanent de la Transition Energétique et du Climat (COPTec) a été créé au printemps 2016. Il a notamment travaillé sur :

- La mobilisation de la diversité des acteurs régionaux publics et privés sur des thèmes émergents et au titre de la fonction de cheffe de file de la transition énergétique et d'adaptation au climat (loi NOTRe),
- L'accompagnement et le conseil en interne auprès des Pôles et Directions pour intégrer le plus en amont la transition énergétique et l'adaptation au climat dans tous les dispositifs de soutien et d'action de la Région, et
- La sensibilisation au développement durable de l'administration régionale via la réalisation du rapport de développement durable de la collectivité.

Avec Néo Terra, l'exécutif régional a donc inscrit la transition écologique et énergétique au centre de ses priorités. La Nouvelle-Aquitaine a l'ambition d'être la première Région française de la transition énergétique et du climat.

Les constats toujours plus alarmants du GIEC dans son rapport d'août dernier et les enseignements issus des deux premières années de mise en œuvre ont conduit l'exécutif récemment réélu à renforcer la feuille de route initiale : une version augmentée est en cours de réflexion pour 2022, pour mieux formaliser les aspects santé et social/humain de la transition.

La feuille de route Néo Terra s'inscrit dans l'objectif de développement durable tel que défini par le code de l'environnement modifié par la loi Grenelle II : « L'objectif de développement durable répond, de façon concomitante et cohérente, à cinq finalités : la lutte contre le changement climatique ; la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources ; la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations ; l'épanouissement de tous les êtres humains ; une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables. »

## **C. Le rationnel sous-jacent à la mise en place d'un document Cadre des émissions d'Obligations Vertes, Sociales et Durables**

L'ambition 11 de la feuille de route Néo Terra place les obligations vertes, sociales et durables comme un moyen de mettre en adéquation les financements de la Région avec ses compétences, mais également de privilégier les acteurs financiers responsables et d'impulser le changement chez les acteurs bancaires et financiers.

Les émissions obligataires vertes, sociales et durables régionales sont alignées avec les objectifs environnementaux et sociaux de la Région, et participent ainsi à l'atteinte des objectifs de développement durable définis par l'Organisation de Nations Unies et des objectifs environnementaux définis par l'Union Européenne. A la fois globales et multisectorielles, les priorités environnementales et sociales irriguent ainsi l'ensemble des politiques mises en œuvre dans les différents domaines d'intervention de la Région : éducation, développement économique, mobilités, aménagement du territoire, etc. La feuille de route Néo Terra est attentive à embarquer tous les acteurs dans la transition écologique et énergétique, dans un souci d'équité sociale.

L'ambition 1 vise ainsi une large sensibilisation des citoyens sur les enjeux du changement climatique et de l'érosion de la biodiversité, avec une attention particulière portée au public jeune, lycéens/apprentis et étudiants. La sensibilisation sur le lien santé-environnement constitue également un défi à part entière de cette ambition.

L'ambition 2 sur la transition agro-écologique est mue par l'enjeu d'une meilleure rémunération des agriculteurs. La transformation du modèle agricole avec un impact diminué sur l'environnement (sortie des pesticides, réduction de la consommation d'eau, diminution des GES...) est indissociable de la création de valeur ajoutée au profit de l'agriculteur.

L'ambition 3 place l'humain au cœur de la démarche de progrès d l'entreprise, avec la mise en place de démarches de RSE notamment.

L'ambition 4 concerne le développement de mobilités propres pour tous, avec une attention particulière apportée à l'émergence de nouveaux services de mobilités dans les territoires ruraux.

L'ambition 5 touche la question centrale de l'amélioration de la performance thermique des bâtiments, en particulier des logements, ayant ainsi un impact direct sur la précarité énergétique.

L'ambition 6 vise l'association étroite de l'ensemble des acteurs, habitants, entreprises et collectivités, dans l'appropriation, le financement et la gouvernance des projets d'énergies renouvelables.

L'ambition 7 fixe un objectif de réduction des déchets en s'appuyant notamment sur la réutilisation, le réemploi et le recyclage dans le cadre de l'ESS.

## Objectifs environnementaux régionaux :



## Objectifs sociaux régionaux :



## **II. CADRE DES EMISSIONS VERTES, SOCIALES ET DURABLES**

Le cadre d'émission est conforme aux recommandations de l'International Capital Market Association (ICMA), à savoir, les Green Bond Principles 2021, les Social Bond Principles 2021 et les Sustainability Bond Guidelines 2021, et leurs quatre grands piliers :



1. Utilisation des fonds
2. Processus de sélection et évaluation des projets
3. Gestion des fonds
4. Reporting

### **A. Utilisation des Fonds**


En conformité avec ce cadre d'émission, la Région Nouvelle-Aquitaine peut émettre trois types d'obligations :

- Des obligations Vertes : le produit des obligations est destiné à financer exclusivement des dépenses relatives à une (ou plusieurs) catégorie(s) de projets verts.
- Des obligations Sociales : le produit des obligations est destiné à financer exclusivement des dépenses relatives à une (ou plusieurs) catégorie(s) de projets sociaux.
- Les obligations Durables : le produit des obligations est destiné à financer exclusivement des dépenses relatives à une (ou plusieurs) catégorie(s) de projets verts et/ou à une (ou plusieurs) catégorie(s) de projets sociaux.

## 1. Les catégories de projets verts éligibles




CATEGORIES DE PROJETS VERTS	SOUS-CATEGORIES	CRITERES D'ELIGIBILITE	PRINCIPALE CONTRIBUTION AUX AMBITIONS Néo Terra	PRINCIPALE CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS ENVIRONNEMENTAUX de la Taxonomie Européenne	PRINCIPALE CONTRIBUTION AUX ODD des Nations-Unies
<b>BATIMENTS DURABLES</b>	Construction de bâtiments durables	Investissements qui soutiennent la construction ou l'acquisition de bâtiments non résidentiels à basse ou très basse consommation d'énergie : les bâtiments à Énergie Positive (BEPOS) en anticipation des futures réglementations thermiques avec atteinte du niveau E2C2 (équivalent au niveau de performance énergétique du label BBC Effinergie 2017)	Ambition 3 : Transition des entreprises Ambition 5 : Urbanisme durable	Atténuation des changements climatiques	 <p>ODD 11 : Villes et communautés durables (11.3)</p> <p>ODD 7 : Energie propre et d'un coût abordable (7.1 &amp; 7.3)</p> <p>ODD 13 : Lutte contre les changements climatiques (13.1)</p>
	Rénovation de bâtiments existants	Investissements dans des travaux de réhabilitation de bâtiments résidentiels et non résidentiels existants : <ul style="list-style-type: none"> <li>La rénovation conduit à un gain minimum de 30% en consommation d'énergie primaire, ou</li> <li>Le bâtiment obtient le label BBC Effinergie Rénovation.</li> </ul>	Ambition 11 : La Région, une administration exemplaire		
<b>TRANSPORTS SOBRES EN CARBONE</b>	Construction d'infrastructures de transport en commun ferroviaire	Investissements dans les infrastructures pour les transports publics ferroviaires, dans le matériel roulant électrique et bioGNV et dans les batteries rechargeables, et dans les études de faisabilité préalables à la construction de ces infrastructures	Ambition 4 : Mobilités propres	Atténuation des changements climatiques	





	Soutien à une flotte régionale bas-carbone	Investissements dans une flotte de voitures et autocars électriques, hybrides ou roulant au BioGNV dont les émissions de CO2 sont inférieures à 50gCO2 jusqu'en 2025, et égales à 0 gCO2 à partir de 2026, et dans les infrastructures associées, limitées aux bornes de recharge forte puissance pour les véhicules électriques		Prévention et contrôle de la pollution	<p>ODD 11 : Villes et communautés durables (11.2)</p> <p>ODD 9 : Industrialisation durable (9.1)</p> <p>ODD 13 : Lutte contre les changements climatiques (13.1)</p>
	Construction d'infrastructures pour les mobilités douces	Investissements dans les infrastructures pour les vélos et dans les systèmes de partage de vélos, les véloroutes et voies vertes			
<b>ENERGIES RENOUVELABLES</b>	Développement d'énergies locales renouvelables	<p>Investissements permettant le développement et la production d'énergies renouvelables locales :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ L'énergie solaire (photovoltaïque, dont l'agrovoltaïsme, et CSP), incluant les investissements en R&amp;D en amont, ou</li> <li>▪ La biomasse pour la production de biogaz à partir de la méthanisation et la méthanation, dans le respect de critères environnementaux et sociaux stricts et en conformité avec la directive européenne EU 2018/2001<sup>2</sup>, ou</li> <li>▪ Les Green Corporate PPA long-terme d'une durée supérieure à 10 ans.</li> <li>▪ La R&amp;D et la construction d'infrastructures permettant de développer le di-hydrogène vert, le di-hydrogène décarboné et le di-hydrogène de récupération dans le secteur de la mobilité routière et maritime en substitution aux carburants fossiles.<sup>3</sup></li> </ul>	<p>Ambition 6 : Nouveau mix énergétique</p> <p>Ambition 2 : Transition agroécologique</p> <p>Ambition 3 : Transition des entreprises</p>	Atténuation des changements climatiques	 <p>ODD 7 : Energie propre et d'un cout abordable (7.1 &amp; 7.2)</p>





<sup>2</sup> Les matières premières de production de biomasse seront limitées aux sources telles que les résidus agricoles ou forestiers et qui n'épuisent pas les réservoirs de carbone terrestres existants ni ne font concurrence à la production alimentaire. Les émissions de gaz à effet de serre sont limitées à 100gCO2e/kWh sur le cycle de vie.

<sup>3</sup> Les émissions de gaz à effet de serre sont inférieures à 3tCO2e/tH2 sur le cycle de vie. Le vaporeformage à partir de combustibles fossiles est exclu des projets verts éligibles.

<b>EFFICACITE ENERGETIQUE</b>	Développement d'une stratégie de sobriété énergétique	Aides aux entreprises leur permettant de réduire les besoins en énergie de leurs processus industriels à travers leurs dépenses d'investissement suivantes : <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'optimisation des procédés (investissement dans des procédés plus performants énergétiquement)</li> <li>• Les procédés d'intégration thermique et la récupération de la chaleur fatale de façon générale</li> <li>• L'optimisation des productions d'utilités (air comprimé, production de froid, de chaleur et de vapeur)</li> </ul>	Ambition 3 : Transition des entreprises	Atténuation des changements climatiques	 ODD 13 : Lutte contre les changements climatiques (13.1)
<b>BIODIVERSITE</b>	Gestion durable des ressources naturelles	Investissements dans les projets de gestion des ressources marines et terrestres favorisant la biodiversité : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Gestion durable (protection, reforestation et restauration) de forêts disposant d'un document de gestion durable (plan simple de gestion, code de bonnes pratiques sylvicoles ou règlement type de gestion (cf. code forestier)) ou</li> <li>• Préservation et développement des aires protégées marines et terrestres, ou</li> <li>• Restauration d'écosystèmes dégradés ou la renaturation d'écosystèmes et continuités écologiques biodiversité, ou</li> <li>• Les aides aux agriculteurs dans la conversion à l'agriculture biologique, ou</li> <li>• Accompagnement de projets d'économie circulaire, ou</li> <li>• Centres de soins et d'élevage d'animaux sauvages</li> </ul>	Ambition 8 : Préservation de la biodiversité  Ambition 9 : Préservation de la ressource en eau  Ambition 10 : Préservation des terres agricoles et forestières  Ambition 2 : Transition agroécologique	Transition vers une économie circulaire  Protection de l'eau et des océans  Protection des écosystèmes terrestres	 ODD 6 : Eau propre (6.6)  ODD 15 : Vie terrestre (15.1 & 15.2 & 15.3 & 15.5)
<b>ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES</b>	Adaptations aux changements climatiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Adaptation au changement climatique dans les espaces montagnards et lutte contre le recul des traits de côte</li> </ul>	Ambition 8 : Préservation de la biodiversité  Ambition 9 : Préservation de la ressource en eau  Ambition 10 : Préservation des terres agricoles et forestières	Adaptation au changement climatique	 ODD 6 : Eau propre (6.6)  ODD 15 : Vie terrestre (15.1 & 15.3 & 15.4)

## 2. Les catégories de projets sociaux éligibles

CATEGORIES DE PROJETS SOCIAUX	SOUS-CATEGORIES	CRITERES D'ELIGIBILITE	POPULATIONS CIBLES	PRINCIPALE CONTRIBUTION AUX AMBITIONS Néo Terra	PRINCIPALE CONTRIBUTION AUX ODD des Nations-Unies
<b>ACCES A DES SERVICES ESSENTIELS</b>	Services publics de l'éducation	<p>Investissements dans le but de fournir un enseignement public de qualité dans le secondaire et le supérieur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>La construction ou l'extension d'infrastructures éducatives permettant d'améliorer l'accès à l'éducation, ou</li> <li>L'investissement dans du matériel éducatif (outils informatiques, ressources documentaires, etc.) pour améliorer les conditions d'apprentissage.</li> </ul>	Les élèves et étudiants de l'enseignement public	Ambition 11 : La Région, une administration exemplaire	 <p>ODD 4 : Education de qualité (4.1 &amp; 4.3 &amp; 4.4 &amp; 4.a)</p> <p>ODD 8 : Travail décent et croissance économique (8.6)</p> <p>ODD 10: Inégalités réduites (10.2 &amp; 10.3)</p>
	Services publics de la santé	<p>Investissements dans le but de favoriser l'accès aux soins et à la santé dans le système public :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>La construction ou l'extension d'infrastructures de santé permettant un accès plus large au soin via l'installation de nouveaux soignants, ou</li> <li>L'achat de matériel sanitaire, ou</li> <li>La formation et les projets de recherche médicale pour développer la médecine de demain et innover dans le domaine du vieillissement, ou</li> <li>L'aide médicale d'urgence (infrastructures et matériel) déployée dans le cadre d'une crise exceptionnelle (crise sanitaire, catastrophe naturelle, etc.).</li> </ul>	L'ensemble des habitants de la Région avec une attention particulière portée sur les territoires fragiles, publics vulnérables et aux jeunes	Ambition à venir	 <p>ODD 3 : Bonne santé et bien-être (3.8)</p>

<p><b>ACCES A UN LOGEMENT A UN COUT ABORDABLE</b></p>	<p>Développement du parc de logement social et à loyer maîtrisé</p>	<p>Investissements directs et indirects (via le financement d'organismes d'habitation à loyer modéré) dans le but d'augmenter les capacités du parc de logement social :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ La construction de nouveaux logements sociaux, ou</li> <li>▪ La transformation de bâtiments existants en logements sociaux, ou</li> </ul> <p>La construction de nouveaux logements à loyer maîtrisé à destination des jeunes de 15 à 30 ans en formation ou en service civique</p>	<p>Population répondant à des critères sociaux, étudiants</p>	<p>Ambition 5 : Urbanisme durable</p>	<div style="display: flex; justify-content: space-around;">   </div> <p>ODD 1 : Pas de pauvreté (1.1)</p> <p>ODD 11 : Villes et communautés durables (11.1 &amp; 11.a)</p>
<p><b>DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, SOCIAL ET SOLIDAIRE</b></p>	<p>Soutien à l'emploi local et à l'avancement socio-économique</p>	<p>Dépenses destinées à soutenir la création d'emplois et le développement socio-économique responsable et innovant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Les aides destinées aux structures de l'économie sociale et solidaire</li> <li>▪ Les aides destinées aux TPEs en soutien à l'économie territoriale.</li> <li>▪ Les aides d'urgence apportées aux PME et TPEs en case de crise exceptionnelle (crise sanitaire, catastrophe naturelle, etc.)</li> </ul>	<p>Les PME et TPEs Les personnes au chômage</p>	<p>Ambition 3 : Transition des entreprises</p>	<div style="display: flex; justify-content: space-around;">   </div> <p>ODD 1 : Pas de pauvreté (1.1)</p> <p>ODD 8 : Travail décent et croissance économique (8.1 &amp; 8.2 &amp; 8.3)</p>

## B. Sélection et évaluation des projets

Le processus de sélection et d'évaluation est destiné à s'assurer que les fonds obtenus des émissions d'obligations Vertes, Sociales ou Durables de la Région sont exclusivement alloués au financement du budget général d'investissement de l'Émetteur pour des projets éligibles à vocation environnementale et/ou sociale.

Le pôle Finances, les Directions opérationnelles, ainsi que le Comité des pilotes Néo Terra<sup>4</sup> interviennent dans le processus de sélection et d'évaluation des projets dans le cadre d'un Comité Finances Néo Terra.

Le processus commence au cours de l'année d'émission. Le Comité Finances Néo Terra demande aux directions opérationnelles d'identifier les projets d'investissement en cours sur l'exercice et pouvant répondre aux catégories éligibles. Le processus se poursuit en début d'année suivante lorsque la Région dispose d'une visibilité parfaite sur le niveau des dépenses d'investissement relatives à chaque projet.

### Sélection des projets :

Le Comité Finances Néo Terra demande à chaque Direction opérationnelle de sélectionner les projets ou les dispositifs d'investissement<sup>5</sup> correspondant aux dépenses constatées sur l'année.

### Allocation des fonds :

Le pôle Finances extrait depuis le système d'information financier de la Région les informations relatives aux montants dépensés sur les projets/dispositifs identifiés en lien avec les directions concernées, puis finalise la liste des projets/dispositifs correspondant au montant levé par l'emprunt. Le Comité Finances Néo Terra valide cette liste finale en s'appuyant au besoin sur l'expertise du conseil scientifique Néo Terra.

## C. Gestion des fonds

Le produit net des Obligations Vertes, Sociales ou Durables est fongible dans la trésorerie régionale. Les collectivités françaises ont pour obligation de déposer leur solde de trésorerie sur un compte unique au Trésor français.

D'un point de vue budgétaire et comptable, la Région adopte le principe d'équivalence nominale : le produit net des Obligations Vertes, Sociales ou Durables fait l'objet d'une écriture en recettes d'investissement et vient couvrir les dépenses d'investissement de l'année répondant aux critères détaillés dans la section II.A. après validation du comité compétent. Ce principe d'annualité budgétaire offre une garantie aux investisseurs que les fonds mobilisés par les Obligations Vertes, Sociales ou Durables seront utilisés l'année de mobilisation de l'emprunt pour le financement des projets d'investissement de la Région.

Dans l'hypothèse où un projet sélectionné serait concerné par une controverse majeure, ou ne remplirait plus les critères d'éligibilité définis dans la section II. A de ce document cadre, ou était annulé ou reporté, la Région Nouvelle-Aquitaine s'engage à réaffecter la part correspondante des fonds alloués de l'Obligation Verte, Sociale ou Durable à un autre projet éligible dans un délai de 24 mois.

---

<sup>4</sup> Le Comité des pilotes Néo Terra est composé du Chef de projet Neo Terra, des chefs de projet des 11 ambitions et des représentants des pôles

<sup>5</sup> Un dispositif régional constitue une politique régionale dans un domaine précis et regroupe plusieurs projets sélectionnés de taille financière réduite.

Le suivi de l'allocation des produits nets des Obligations Vertes, Sociales ou Durables est assuré par la Direction des finances et du budget de la Région Nouvelle-Aquitaine.

## D. Le rapport d'allocation et d'impact

La Région Nouvelle Aquitaine s'engage à publier annuellement un rapport d'allocation et d'impact sur les Obligations Vertes, Sociales ou Durables, jusqu'à l'allocation complète des fonds de chaque émission obligataire de la Région. La publication du premier rapport se fera au plus tard avant le 31 décembre de l'année consécutive à ladite émission. Il sera accessible librement sur le site de la Région ([Financements de la Région Nouvelle-Aquitaine](#))

Le rapport d'allocation contiendra les informations suivantes :

- Le montant total et le pourcentage des fonds alloués et non alloués,
- La répartition du nombre de projets total par catégories de projets Verts et Sociaux,
- La répartition du montant total des fonds alloués par catégories de projets Verts et Sociaux,
- La part de projets financés et de projets refinancés, et
- La liste des projets financés et refinancés.

Le rapport d'impact contiendra des informations détaillées sur les impacts environnementaux et sociaux des projets sur la base des indicateurs présentés ci-dessous à titre indicatif :

CATEGORIES DE PROJETS VERTS	SOUS-CATEGORIES	INDICATEURS D'IMPACT ET/OU DE RESULTAT
<b>BATIMENTS DURABLES</b>	Construction de bâtiments durables	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Surface construite (m<sup>2</sup>)</li> <li>▪ Estimation des économies d'énergie par an (kWh/an)</li> <li>▪ Estimation des émissions de gaz à effet de serre évitées par an (tCO<sub>2</sub>eq/an)</li> </ul>
	Rénovation de bâtiments existants	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Nombre de bâtiments rénovés</li> <li>▪ Estimation des économies d'énergie par an (kWh/an)</li> <li>▪ Estimation des émissions de gaz à effet de serre évitées par an (tCO<sub>2</sub>eq/an)</li> </ul>
<b>TRANSPORTS SOBRES EN CARBONE</b>	Construction d'infrastructures de transport en commun ferroviaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Nombre quotidien de voyageurs supplémentaires</li> <li>▪ Estimation des émissions de gaz à effet de serre évitées par an (tCO<sub>2</sub>eq/an)</li> </ul>
	Soutien à une flotte régionale bas-carbone	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Nombre quotidien de voyageurs supplémentaires</li> <li>▪ Estimation des émissions de gaz à effet de serre évitées par an (tCO<sub>2</sub>eq/an)</li> </ul>
	Construction d'infrastructures pour les mobilités douces	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Distance de voies vertes et véloroutes construites (km)</li> <li>▪ Nombre de bénéficiaires</li> </ul>
	Recherche et développement de nouvelles motorisations	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Nombre de projets de R&amp;D financés et principales applications</li> </ul>
<b>ENERGIES RENOUVELABLES</b>	Développement d'énergies locales renouvelables	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Nombre de projets financés</li> <li>▪ Nombre de panneaux solaires installés</li> <li>▪ Puissance installée (MW)</li> <li>▪ Production d'énergie bas-carbone (MWh)</li> <li>▪ Estimation des émissions de gaz à effet de serre évitées par an (tCO<sub>2</sub>eq/an)</li> </ul>

<b>EFFICACITE ENERGETIQUE</b>	Développement d'une stratégie de sobriété énergétique	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Estimation des économies d'énergie par an (kWh/an)</li> <li>▪ Estimation des émissions de gaz à effet de serre évitées par an (tCO<sub>2</sub>eq/an)</li> </ul>
<b>BIODIVERSITE</b>	Gestion durable des ressources naturelles	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Nombre de forêts certifiées soutenues</li> <li>▪ Nombre d'aires protégées soutenues</li> <li>▪ Nombre d'agriculteurs engagés dans la transition agro-écologique soutenus</li> </ul>
<b>ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES</b>	Adaptation aux changements climatiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Nombre de projets soutenus</li> </ul>

<b>CATEGORIES DE PROJETS SOCIAUX</b>	<b>SOUS-CATEGORIES</b>	<b>INDICATEURS D'IMPACT ET/OU DE RESULTAT</b>
<b>ACCES A DES SERVICES ESSENTIELS</b>	Services publics de l'éducation	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Nombre d'établissements soutenus</li> <li>▪ Nombre d'étudiants supplémentaires accueillis</li> </ul>
	Services publics de la santé	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Surface construite (m<sup>2</sup>)</li> <li>▪ Nombre de patients accueillis</li> <li>▪ Nombre de projets de recherche médicale soutenus</li> </ul>
<b>ACCES A UN LOGEMENT A UN COUT ABORDABLE</b>	Développement du parc de logement social et à loyer maîtrisé	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Nombre de logements soutenus</li> <li>▪ Nombre de bénéficiaires</li> </ul>
<b>DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, SOCIAL ET SOLIDAIRE</b>	Soutien à l'emploi local	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Nombre d'entreprises soutenues</li> <li>▪ Nombre d'emplois créés/préservés</li> </ul>

### **III. LA VERIFICATION EXTERNE**

#### ***Vérification externe du cadre des émissions***

Le cadre des émissions vertes, sociales et durables de la Région fera l'objet d'une vérification externe en amont de la première émission réalisée sous son égide.

#### ***Vérification externe des rapports d'allocation***

La Direction Régionale des Finances Publiques (DRFiP) contrôle la régularité de la dépense mandatée par la Région et en effectue le paiement. En sa qualité de payeur régional de la Région Nouvelle-Aquitaine, il certifie que les dépenses listées sur l'état produit ont bien été payées.



## IV. ANNEXES

### ANNEXE 1 : Synthèse Néo Terra

